



INFORMATIONS FINANCIERES LIEES A LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS

Christophe CHAUVET
Chef d'Etablissement

Saint Gilles, le 20 / 04 / 2020

Madame, Monsieur,

Comme l'ensemble de la nation, nos équipes éducatives et de gestion ont à gérer cette crise sanitaire majeure due à l'épidémie du COVID 19.

Nous nous efforçons d'assurer tout à la fois la continuité pédagogique pour nos élèves, la sécurité sanitaire pour nos personnels encore mobilisés à la surveillance des enfants des personnels de santé, l'organisation du travail des équipes, la pérennité de notre établissement d'Enseignement Catholique.

Le Collège Employeur et le Secrétariat de l'Enseignement Catholique ont souhaité que soient maintenus à 100% les salaires des salariés OGEC (aides maternelles, personnel administratif, d'entretien). De même, et c'est une évidence, les projets et engagements liés aux investissements sont maintenus.

Sur la base de cette directive ainsi que sur le maintien de la continuité pédagogique, la contribution familiale sera prélevée chaque mois (à l'échéance habituelle). Néanmoins les prélèvements de prestations non scolaires (cantine, garderie, étude) ne seront réalisés que pour les services encore assurés avant la fermeture des écoles.

En "contrepartie", nous ne vous solliciterons pas financièrement cette année pour des événements n'ayant pas eu –ou ne pouvant pas avoir– lieu : la tombola de l'APEL Départementale, le Loto, la tombola kermesse, (probablement) le spectacle de fin d'année... Autant d'éléments qui représentent un important manque à gagner pour l'OGEC et l'APEL.

Vous comprendrez certainement qu'il en va de la résistance de notre structure à cette crise, voire de sa pérennité. Soyez assurés qu'avec l'OGEC, nous mettons tout en œuvre pour limiter l'impact de cette crise sur la gestion de notre établissement. Nous souhaitons en effet qu'il puisse reprendre ses activités dans des conditions optimales dès que ce sera possible.

Cependant, nous serons très attentifs et « au cas par cas » à toute demande particulière de familles se trouvant dans une situation financière délicate.

Les paiements déjà effectués pour les sorties et/ou classes de découvertes qui n'ont pas pu ou ne pourront pas avoir lieu vous seront bien entendu intégralement remboursés dès que les conditions nous le permettront.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre confiance.

C. CHAUVET
Chef d'Etablissement

J.-M. ROUX
Président OGEC